



COMITÉ DU 29 JUIN 2022				
DÉLIBÉRATION N°	C2022	06	29	04

- Date d'envoi de la convocation : 23/06/2022
- Nb de membres en exercice : 64
- Nb de membres présents : 33
- Nb de membres absents et ayant donné pouvoir : 6
- Nb de membres absents et excusés : 25

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

076-257604371-20220629-C2022_06_29_04-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 30/06/2022

Affichage : 30/06/2022

Pour l'autorité compétente par délégation



FINANCES

BUDGET PRINCIPAL

AFFECTATION DES RESULTATS DE L'EXERCICE 2021

APPROBATION

Le quorum constaté,

Monsieur Roland MARUT, Vice-Président en charge des Finances, donne lecture du rapport suivant :

Mes Chers.ères Collègues,

Le compte administratif de l'exercice 2021 du budget principal du SMEDAR a dégagé :

- un excédent d'exploitation d'un montant de : 8 581 938.91 €
- un besoin de financement en investissement d'un montant de 5 513 070.29 € (reste-à-réaliser inclus)

Compte tenu des éléments présentés, et en conclusion, il est proposé :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu la loi n°2021-1465 du 10/11/2021 portant diverses dispositions de vigilance sanitaire,
Considérant l'avis favorable de la Commission de Finances du 08/06/2022,
Considérant le rapport présenté,

Article unique : d'affecter le résultat d'exploitation comme suit :

- Part affectée à la section d'investissement : 5 513 070.29 €
- Résultat reporté sur la section d'exploitation : 3 068 868.62 €
- Résultat reporté sur la section d'investissement : - 2 200 196.75 € (*Besoin de financement en investissement avant prise en compte des restes à réaliser*)

Le Comité syndical, après en avoir délibéré, décide d'accepter à l'unanimité les conclusions sus-exposées et de les convertir en délibération.

Nb de votes POUR **39**
Nb de votes CONTRE **00**
Abstention(s) **00**

FAIT À GRAND-QUEVILLY LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS
POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME

LE PRÉSIDENT

Stéphane BARRÉ